

édition 2012

GUIDE MOBILITE DU DOUAISIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





La Plateforme Mobilité du Douaisis est un service ouvert à tout demandeur d'emploi (jeune et adulte), en démarche d'insertion, qui connaît une problématique liée à la mobilité.

Avec **le 0 800 007 166** (appel gratuit depuis un fixe), diverses informations sont accessibles :

- les renseignements sur les transports en commun (horaires et tarifs)
- les renseignements sur les associations d'aide à la mobilité (location de véhicule, garage social, accompagnement, autopstop)
- les renseignements sur les aides financières mobilisables

Chaque demande est traitée au cas par cas, nous vous apportons des solutions personnalisées.

N'HESITEZ PAS À NOUS CONTACTER

SOMMAIRE

TRANSPORTS EN COMMUN	7
ASSOCIATION D'AIDE A LA MOBILITE.....	28
AIDES FINANCIERES	45
LA MOBILITE, AUTREMENT	56
CONTACTS ET ADRESSES	70

TRANSPORTS EN COMMUN

TER NORD PAS DE CALAIS





Pass régional Solidari'TER

Principe de l'offre

Financé par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, le Pass régional Solidari'TER vous permet d'obtenir des billets TER à tarif réduit : 75% de réduction sur le tarif normal (minimum à payer 1,20€ par trajet). Vous pourrez ainsi vous déplacer sur l'ensemble du réseau TER Nord-Pas de Calais quel que soit le motif et aussi souvent que vous le voulez !

Bénéficiaires

Vous pouvez demander un Pass régional Solidari'TER si vous résidez en Nord-Pas de Calais et si vous êtes :

- demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC,
- primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans,
- demandeur d'emploi non imposable ayant épuisé vos droits,
- stagiaire de la formation professionnelle rémunéré(e) en dessous du SMIC,
- titulaire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,
- bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- titulaire d'un Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité (VCCSS),
- bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Conditions de vente

Sur présentation du Pass régional Solidari'TER, profitez de 75% de réduction sur l'achat de vos billets TER.

Comment obtenir votre Pass régional Solidari'TER gratuitement ?

Etape 1 : Retirez votre dossier d'adhésion :

- en gare ou en agence Pôle Emploi,
- en appelant Contact TER au 0 891 671 059 (0.23€/min, du lun au ven, de 6h à 20h),
- en le téléchargeant sur le site : www.ter-sncf.com

Etape 2 : Envoyez votre dossier complété et signé + une photocopie de pièce d'identité + une photo récente + les pièces justificatives demandées selon votre situation (voir liste sur le dossier)

Etape 3 : Recevez votre Pass régional Solidari'TER par courrier à votre domicile.

Etape 4 : Quand vous vous déplacerez vous pourrez acheter vos billets TER à 75% dans toutes les gares du Nord-Pas de Calais, aux guichets ou Distributeurs de Billeterie Régionale.

Le Pass régional Solidari'TER est valable 6 mois. La date de fin de validité sera inscrite sur la carte, un mois avant son expiration, vous pourrez faire une nouvelle demande si vous répondez toujours aux conditions.

Pour voyager, vous devez être en possession de votre Pass régional Solidari'TER et d'un billet TER composté sur le trajet effectué.

12 Exemples de tarifs pour un aller-retour au départ de la Gare de Douai

DESTINATIONS	Tarif Normal	Pass régional Solidari'TER
ARRAS	10.40€	2.60€
CAMBRAI	12.00€	3.00€
CANTIN	4.40€	1.20€
DUNKERQUE	38.60€	9.80€
LENS	10.80€	2.80€
LILLE FLANDRES	13.80€	3.60€
MAUBEUGE	27.60€	7.00€
ORCHIES	21.60€	5.40€
SOMAIN	6.40€	1.60€
VALENCIENNES	14.20€	3.60€

Prix valables pour un aller retour au 03/01/2012, sous réserve de modification tarifaire



Pass régional Fideli'TER

Principe de l'offre

Voyagez de manière illimitée pour votre travail ou vos activités à des prix très avantageux.

Bénéficiaires

Vous pouvez demander le Pass régional Fideli'TER si :

- vous résidez en Nord-Pas de Calais,
- vous faites fréquemment le même trajet pour des déplacements professionnels ou personnels dans le Nord-Pas de Calais, vers la Picardie, ou la région Champagne-Ardenne.

Cet abonnement peut être pris partiellement en charge par votre employeur dans le cadre de la prime transport.

3 formules économiques, à vous de choisir :

- Le Pass régional Fideli'TER hebdomadaire : vous achetez votre titre chaque semaine en gare, il est valable 7 jours à compter de la date demandée,
- Le Pass régional Fideli'TER mensuel : vous achetez votre titre de transport en gare, il sera valable du 1er au dernier jour du mois,
- Le Pass régional Fideli'TER mensuel avec prélèvement automatique : en choisissant le prélèvement automatique, vous recevrez chez vous votre abonnement chaque mois et sur une année, vous ne payerez que 10 mois ½ au lieu de 12.



Support

La carte PASS PASS devient le support unique des titres et abonnements de transport sur toute la région Nord-Pas de Calais :

Comment obtenir votre carte Pass Pass ?

Que vous possédiez déjà un abonnement Pass régional Fideli'TER ou non, il vous suffit de vous rendre dès aujourd'hui en gare muni d'une photo d'identité (avec votre nom écrit au dos) et de compléter le formulaire Pass Pass. Vous pouvez aussi préparer votre dossier en téléchargeant le formulaire de demande de carte Pass Pass, sur le site www.ter-sncf.com

Votre carte vous sera envoyée à votre domicile. Cette carte est valable 8 ans.

Comment voyager avec votre carte Pass Pass ?

Il vous suffit de charger votre abonnement Fideli'TER sur votre Pass Pass. Pour cela, vous pouvez vous rendre au guichet d'une gare ou charger directement votre carte Pass Pass sur un Distributeur de Billetterie Régionale dans votre gare de départ.

Attention, pour être en règle, vous devrez valider votre abonnement en passant votre carte devant un valideur. Cette validation doit être effectuée avant chaque montée dans le train.

L'info en + :

Cette carte présente l'avantage, en cas de perte, de bénéficier d'un duplicata de votre carte et donc de vos titres.

Exemples de tarifs au départ de la Gare de Douai

DESTINATIONS	Pass régional Fideli'TER hebdomadaire	Pass régional Fideli'TER mensuel	Pass régional Fideli'TER mensuel Avec prélèvement automatique
ARRAS	15.20€	54.60€	47.78€
CAMBRAI	16.80€	60.50€	52.94€
CANTIN	6.60€	23.70€	20.74€
DUNKERQUE	54.10€	194.50€	170.19€
LENS	15.60€	55.90€	48.91€
LILLE FLANDRES	19.00€	68.30€	59.76€
MAUBEUGE	38.60€	138.70€	121.36€
ORCHIES	30.20€	108.60€	95.03€
SOMAIN	9.70€	35.00€	30.63€
VALENCIENNES	19.90€	71.40€	62.48€

Prix valables au 03/01/2012, sous réserve de modification tarifaire

Les options :

L'option Fideli'TER +

Profitez du Pass régional Fideli'TER + pour combiner train et transports urbains (bus, métro, tramway...) :

- dans 10 agglomérations du Nord-Pas de Calais pour la formule hebdomadaire : Boulogne, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes, Arras, Lille et Lens–Liévin–Hénin–Carvin–Béthune,
- dans 5 agglomérations pour la formule mensuelle : Arras, Lille, Valenciennes, Dunkerque et Lens–Liévin–Hénin–Carvin–Béthune,
- dans 4 agglomérations pour la formule avec prélèvement automatique : Arras, Lille, Valenciennes, Lens–Liévin–Hénin–Carvin–Béthune et Dunkerque.

Avec l'abonnement Rythmo de Transpole, vous pouvez voyager librement en bus, métro, tram, mais aussi en TER entre les 42 gares de la métropole lilloise ! Plus de renseignements sur www.transpole.fr

L'option Fideli'TERGV

Avec le Pass régional Fideli'TERGV, vous pouvez utiliser le TER GV librement à l'aller comme au retour sur les lignes reliant Arras, Boulogne sur Mer, Calais, Etaples-le-Touquet, Rang du Fliers -Verton, ou Dunkerque à Lille. Le supplément sur les TER GV est désormais obligatoire entre Arras et Lille Europe.

RESEAU SMTD EVEOLE



TITRES	PRIX	ACHAT	VALIDITE
Ticket unitaire	1.30€	- Au conducteur - Au Distributeurs Automatique de Titres	Dès la validation et dans la limite de 80 minutes pour un voyage dans le même sens
Ticket journée	4.00€	- Chez les dépositaires - Au Distributeurs Automatique de Titres	Dès la validation, nombre de voyages illimités
Carte 10 voyages	11.50€	- Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain	Valable pour 10 voyages aller ou retour
Abonnement mensuel	39.00€	Carte à puce personnalisée - Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain	Valable 31 jours dès la 1 ^{ère} validation, nombre de voyages illimités
Abonnement annuel	312.00€		Valable 365 jours dès la 1 ^{ère} validation, nombre de voyages illimités
Train + évéole (réservé aux salariés)	5.10€		Valable 7 jours à compter de la date de l'abonnement SNCF

Titres pour les jeunes moins de 26 ans

TITRES	PRIX	ACHAT	VALIDITE
Abonnement mensuel	31.00€	- Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain - Rechargement : chez les dépositaires, aux DAT, aux espaces évéole	Valable 31 jours dès la 1 ^{ère} validation, nombre de voyages illimités
Abonnement 10 mois	260.00€	- Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain	Valable du 1 ^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante, nombre de voyages illimités
Carte 10 voyages	9.40€	- Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain - Rechargement : chez les dépositaires, aux DAT, aux espaces évéole	Valable pour 10 voyages aller ou retour
Pass été	30.00€	- Espace évéole de Douai - Accueil évéole de Guesnain	Valable du 1 ^{er} juillet au 31 août, nombre de voyages illimités

Titres spéciaux

TITRES	PRIX	ACHAT	VALIDITE	CONDITIONS
Demandeur d'emploi	10.00€ <u>Valeur du titre :</u> - pris en charge à 50% par le SMTD - les 50% restant pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur	- Espace évéole de Douai	Valable 31 jours dès la validation, nombre de voyages illimités – 4 cartes par an	<u>Pour qui ?</u> Pour les personnes inscrites à Pôle Emploi, indemnisées (en dessous du SMIC) ou non <u>Pièces à joindre :</u> - photo d'identité - copie de la carte d'identité - copie de la carte demandeur d'emploi - copie de l'avis de situation ou avis de paiement du mois en cours
Allocataire du RSA	30.00€ <u>Valeur du titre :</u> - pris en charge à 50% par le SMTD - les 50% restant pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur	- Accueil évéole de Guesnain	Valable 3 mois, nombre de voyages illimités	<u>Pour qui ?</u> Pour les personnes recevant l'allocation de Revenu de Solidarité Active délivrée par la CAF <u>Pièces à joindre :</u> - photo d'identité - copie de la carte d'identité - copie de l'avis de paiement du RSA du mois en cours délivré par la CAF

Coût de la carte pour un demandeur d'emploi

Communes	Coût de la Carte	Communes	Coût de la Carte
Aniche	5,00 €	Flines Lez Râches	0 €
Anhiers	0 €	Fressain	5,00 €
Arleux	5,00 €	Goelzin	5,00 €
Auberchicourt	0 €	Guesnain	2,50 €
Aubigny au Bac	0 €	Hamel	2,50 €
Auby	0 €	Lallaing	0 €
Bruille lez Marchiennes	0 €	Lambres lez Douai	0 €
Brunémont	0 €	Lauwin Planque	0 €
Bugnicourt	5,00 €	Lécluse	2,50 €
Cantin	0 €	Lewarde	0 €
Courchelettes	5,00 €	Loffre	0 €
Cuincy	2,50 €	Marcq en Ostrevent	5,00 €
Dechy	0 €	Masny	5,00 €
Douai	0 €	Monchecourt	0 €
Ecaillon	0 €	Montigny en Ostrevent	2,50 €
Emerchicourt	0 €	Pecquencourt	0 €
Erchin	0 €	Râches	0 €
Esquerchin	5,00 €	Raimbeaucourt	0 €
Estrées	0 €	Roost Warendin	2,50 €
Faumont	3,00 €	Roucourt	0 €
Fechain	0 €	Sin le Noble	0 €
Férin	5,00 €	Villers au Tertre	5,00 €
Flers en Escrebieux	5,00 €	Waziers	0 €

Tarifs et prises en charge communales soumis à éventuelles modifications chaque année

Communes	Coût de la Carte	Communes	Coût de la Carte
Aniche	15,00 €	Flines Lez Râches	0 €
Anhiers	0 €	Fressain	15,00 €
Arleux	15,00 €	Goelzin	15,00 €
Auberchicourt	0 €	Guesnain	10,00 €
Aubigny au Bac	15,00 €	Hamel	7,50 €
Auby	0 €	Lallaing	0 €
Bruille lez Marchiennes	0 €	Lambres lez Douai	0 €
Brunémont	0 €	Lauwin Planque	0 €
Bugnicourt	15,00 €	Lécluse	7,50 €
Cantin	0 €	Lewarde	0 €
Courchelettes	15,00 €	Loffre	0 €
Cuincy	4,25 €	Marcq en Ostrevent	15,00 €
Dechy	15,00 €	Masny	0 €
Douai	15,00 €	Monchecourt	0 €
Ecaillon	0 €	Montigny en Ostrevent	7,50 €
Emerchicourt	0 €	Pecquencourt	0 €
Erchin	0 €	Râches	2,00 €
Esquerchin	15,00 €	Raimbeaucourt	0 €
Estrées	0 €	Roost Warendin	7,50 €
Faumont	9,00 €	Roucourt	0 €
Fechain	0 €	Sin le Noble	15,00 €
Férin	15,00 €	Villers au Tertre	15,00 €
Flers en Escrebieux	15,00 €	Waziers	0 €

Tarifs et prises en charge communales soumis à éventuelles modifications chaque année

Carte d'accompagnant

Principe de l'offre

Ce titre de transport annuel et gratuit est destiné aux personnes accompagnant les usagers détenant une carte d'invalidité nécessitant une personne accompagnatrice dans leurs déplacements.

L'accompagnant, utilisant ce titre, doit être avec la personne détenant la carte d'invalidité – besoin d'accompagnement, lors de son déplacement. Le titre de transport en règle de la personne invalide doit être présenté simultanément au titre d'accompagnant.

Délivrance

Il est délivré avec tout achat de titre de transport évéole, sur présentation de la carte d'invalidité – besoin d'accompagnement (MDPH), **au nom et photo de la personne détenant une carte d'invalidité** nécessitant une personne accompagnatrice, **avec mention accompagnateur**, et permet une libre circulation avec la personne invalide.

Pièces à joindre

Présentation de la carte d'identité

Présentation de la carte d'invalidité – besoin d'un accompagnement

RESEAU ARC EN CIEL



Tarifs des titres de transport

TITRES	PRIX	ACHAT	VALIDITE
Ticket unitaire	1.50€	Au conducteur	Un voyage =du lieu de montée au lieu de descente Validité = 2 heures
10 voyages pour les jeunes de moins de 26 ans	8.00€	ARC EN CIEL 2 Rechargement de la Carte Pass Pass : - chez les dépositaires - par correspondance - par internet	
15 voyages	15.00€	ARC EN CIEL 3 Titres de transport à retirer au Voyages Dupas Lebeda à Féchain	Valable du 1 ^{er} au dernier jour du mois, nombre de voyages illimités
Abonnement mensuel	30.00€		Valable du 1 ^{er} jour du 1 ^{er} mois de validité au dernier jour du 12 ^{ème} mois, nombre de voyages illimités
Abonnement annuel	300.00€		
Ces tarifs sont exercés en dehors du périmètre SMTD			

Carte Pass Pass

C'est quoi ?

La carte Pass Pass est un support unique. Elle est mise en place sur les réseaux de transports du Nord et du Pas de Calais. Elle permettra de voyager sur Arc en Ciel 1, 2 et même 4 (Département du Nord) et progressivement sur les réseaux partenaires (SNCF, Transpole, évéole...)

Pour qui ?

La carte Pass Pass s'adresse à tous les usagers des réseaux de transport en commun du Nord-Pas de Calais. Elle se décline en deux versions : la carte à puce / le billet sans contact.

Comment l'obtenir ?

Pour une carte à puce : il faut envoyer chez Arc en Ciel 2 (*Centre de Relation Clientèle Arc en Ciel 2 - Maison des Transports et de la Logistique (M.T.L.) - BP 135 - 156 Rue Léon Jouhaux - 59447 WASQUEHAL CEDEX*) :

- le formulaire de création de support sans contact dûment rempli (téléchargeable sur le site : www.arcenciel2.fr, par retrait chez un dépositaire ou par courrier à Arc en Ciel 2)
- une photo d'identité (format 35*41mm avec nom et prénom au dos)
- une photocopie de la carte d'identité (comportant votre date de naissance)

Pour un billet sans contact : il faut envoyer chez Arc en Ciel 2, le formulaire de création de support sans contact dûment rempli (téléchargeable sur le site : www.arcenciel2.fr, par retrait chez un dépositaire ou par courrier à Arc en Ciel 2)

Lignes Arc en Ciel 2 du Douaisis

Sur ces lignes, les tarifs en vigueur sont les tarifs évolue tant que la montée et la descente se font sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis :

Ligne 203 : Douai – Aubry (vers Leforest – Libercourt)

Ligne 206 : Douai – Faumont (vers Lille)

Ligne 207 : Douai – Flines lez Râches (vers Orchies)

Ligne 208 : Douai – Bruille lez Marchiennes (vers Somain - Marchiennes)

Ligne 211 : Guesnain - Aniche (vers Denain)

Sur ces lignes, les tarifs en vigueur sont les tarifs Arc en Ciel 2

Ligne 201 : Aniche – Orchies (vers Villeneuve d'Ascq)

Ligne 210 : Aniche – Tilloy lez Marchiennes

Ligne 221 : Orchies – Auchy lez Orchies (vers Lille)

Ligne 224 : Orchies – Beuvry la Forêt (vers Saint Amand lez Eaux)

Ligne 225 : Orchies – Aix lez Orchies (vers Mouchin)

Ligne 228 : Somain – Montigny en Ostrevent

Ligne 234 : Orchies – Saméon

Lignes Arc en Ciel 3 du Douaisis

Sur ces lignes, les tarifs en vigueur sont les tarifs évolue tant que la montée et la descente se font sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis :

Ligne 320 : Douai – Courchelettes (vers Vitry en Artois)

Ligne 321 : Sin le Noble (vers Vitry en Artois)

Ligne 322 : Douai - Lécuse (vers Sailly en Ostrevent)

Ligne 323 : Douai – Marcq en Ostrevent

Ligne 325 : Douai – Arleux (vers Rumaucourt-Ecourt)

ASSOCIATIONS

D'AIDE A LA MOBILITE

Etapes de la Conduite

<u>1^{ère} étape</u> Attestation de Sécurité Routière	<ul style="list-style-type: none">- Pour les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988- Il s'agit d'une épreuve portant sur le code de la route, la sécurité routière et les situations de conduite- Obligatoire pour le passage du BSR et du permis de conduire L'ASSR 1 et 2 est délivré en milieu scolaire et l'ASR en dehors du milieu scolaire
<u>Etape Intermédiaire</u> Brevet de Sécurité Routière	<ul style="list-style-type: none">- Pour les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988- 5 heures de formation à la conduite d'un 2 roues- Obligatoire pour conduire un 2 roues à partir de 14 ans ou une voiturette (quadricycle léger à moteur) à partir de 16 ans.
<u>2^e étape</u> Le Code de la Route	<ul style="list-style-type: none">- Pour tous- Apprentissage des règles du code de la route- Il est valable 3 ans à partir de la réussite à l'examen et 5 ans à partir de la réussite du passage de la conduite (ce qui peut permettre de passer un autre permis tel que le permis moto)
<u>Etape facultative</u> Conduite accompagnée	<ul style="list-style-type: none">- Pour les jeunes à partir de 16 ans- Il permet de réduire la durée probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans
<u>3^e étape</u> L'apprentissage de la Conduite	<ul style="list-style-type: none">- Pour tous à partir de 18 ans- Apprentissage de la conduite- A partir de la réussite de l'examen, le permis est délivré et compte un total de 6 points. 2 points par an sont récupérés en formation traditionnelle (3 points par an en conduite accompagnée) sans infraction commise. Au delà de cette période probatoire, le permis à 12 points est accordé.

Permis de conduire



Un Permis pour l'Avenir

Objectifs

- Une formation préalable à la Sécurité Routière
- Des cours de code renforcés
- La présence constante d'un moniteur
- Un suivi permanent lors du parcours en auto école associative avec votre référent
- Un soutien personnalisé permanent
- La recherche des aides financières pouvant être accordées.

Bénéficiaires

Etre âgé de 18 à 25 ans

Etre inscrit en Mission Locale, dans un centre social ou tout autre organisme d'insertion

Conditions d'entrée

- Avoir un projet professionnel
- Etre en capacité de financer une partie du coût du permis



Bourse au permis

Objectifs

Le dispositif de la bourse au permis de conduire consiste en la prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire par la municipalité en échange d'une activité d'intérêt collectif effectuée par les jeunes.

Bénéficiaires

La bourse au permis de conduire s'adresse plus particulièrement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ont développé un projet professionnel mais qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis de conduire.

Communes

MASNY - DOUAI - PECQUENCOURT - HAMEL - ANICHE - FENAIN - RIEULAY- BRUILLES LES MARCHIENNES - LALLAING - BEUVRY LA FORET.



Stage de récupération de points

Objectifs

Vous risquez de perdre des points lorsque vous commettez des infractions au code de la route (contraventions ou délits selon la gravité) ou en cas de responsabilité dans un accident corporel. En cas de délit, vous êtes passible d'une sanction allant d'une forte amende à une peine de prison.

Lors du constat d'une infraction, les forces de l'ordre vous informent du principe de retrait de points.

Le retrait de point(s) est signifié par lettre personnelle et reste confidentiel. Il n'a pas à être communiqué à l'employeur ni à l'assureur.

En cas de doutes sur votre solde de points, rendez vous dans les Préfectures et Sous Préfectures pour demander l'historique de votre permis de conduire ainsi qu'un code d'accès par internet à votre compte.

Bénéficiaires

Tout public

Conditions d'entrée

Appelez le 03.27.89.28.35. / Mobile 06.26.80.70.64.

Ou contacter nous sur : contact@apsr.fr ou info@apsr.fr

Ou en vous rendant à notre siège rue Suzanne Lanoy à Rieulay de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 les lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi et le samedi sur rendez vous.

Chaque cas étant différent, nous vous conseillerons au mieux de vos intérêts.



Passage du BSR

Objectifs

En partenariat avec la Mission Locale du Douaisis, nous avons mis en place des formations au Brevet de sécurité routière.

Ces formations se déroulent sous la forme de stages d'une journée pour 6 jeunes.

Elles ont lieu pour la partie théorique et la partie plateau au siège de l'APSR espace terril à Rieulay.

Les jeunes venant de Douai sont pris en charge le matin et reconduits le soir par un véhicule de l'APSR.

Le repas de midi est pris en commun, le matériel, gants, casques, chasubles radio sont fournis.

Bénéficiaires

Etre âgé de 18 à 25 ans

Etre inscrit en Mission Locale

Conditions d'entrée

- Avoir un projet professionnel
- Positionnement par le conseiller Mission Locale



Formation au code de la route et au permis de conduire

Objectifs

Formation au Code de la route et à la conduite automobile, obtention par les stagiaires du permis de conduire (sous réserve d'un travail personnel et d'une réelle implication).

Bénéficiaires

Allocataires du RSA en CER

Conditions d'entrée

Les allocataires sont orientés vers cette action par les référents RSA, les CCAS, les UTPAS, la Mission Locale et, pour quelques uns, Pôle Emploi.

L'action comporte 4 volets :

- Une préparation à la formation au code de la route : Cette étape est nécessaire pour le public orienté, à l'issue d'un suivi social. Pour un grand nombre, c'est après une longue période d'inactivité professionnelle. Il s'agit souvent de donner quelques clés d'apprentissage à un public qui ne l'a pas forcément acquis lors de la période scolaire
- Formation au code de la route qui dure en moyenne 5 mois : Une 1ère partie est dédiée au cours complet du code de la route. Une seconde partie est dédiée à l'approfondissement des thèmes les plus complexes du Code de la route
- Les leçons de conduite : Une participation financière de 10 € par heure est demandée aux stagiaires pour les leçons de conduite (coût de la leçon dans une auto-école traditionnelle : 40 € en moyenne)
- Un suivi individuel : 9 heures sont dédiées à ce suivi qui permettra aux stagiaires de rester dans la dynamique jusqu'à obtention du permis de conduire



SJT

Auto Ecole d'Insertion Socio- Professionnelle

Objectifs

- 445h en Centre :
 - * apprentissage du code de la route et de la sécurité routière
 - * leçons de conduite
 - * apprentissage et soutien à la recherche d'emploi
- 280h en Entreprise : mise en situation professionnelle

Bénéficiaires

- Jeunes âgés de 18 à 25 ans inscrits en Mission Locale

Conditions d'entrée

- Avoir un projet professionnel à confirmer ou confirmé dans un secteur porteur
- Etre motivé pour obtenir le permis dans la perspective de s'insérer socialement et professionnellement
- Savoir lire et écrire sans difficultés

Location de véhicules



Location de voitures

Objectifs

Location de voitures pour l'insertion professionnelle (emploi, stages, formation)

Bénéficiaires

Personnes en démarche d'insertion sur prescription de référents (RSA, CCAS, UTPAS, PLIE)

Procédure

- Adhésion obligatoire : 20€/an
- Location : 8€/jour
- Caution : Autorisation de prélèvement de 500€ ou 1000€ pour les jeunes permis accompagné d'un RIB
- Justificatifs : permis de conduire, justificatifs de critères sociaux (attestation CAF, attestation Pôle Emploi) et l'attestation de responsabilité civile.



Location de scooter

Objectifs

Location de 2 roues pour l'insertion sociale ou professionnelle (emploi, stages, formation)

Bénéficiaires

- Les personnes allocataires du RSA
- Les jeunes inscrits en Mission Locale

Uniquement sur prescription de référents (RSA, CCAS, UTPAS, RGP, Pôle Emploi)

Procédure

- Caution : espèce ou chèque de 150€ non encaissé et 300€ pour les nouveaux véhicules
- Location : 75€/mois (assurance + antivol)
- Justificatifs :
 - * pièce d'identité
 - * justificatif de domicile
 - * justificatif attestant le besoin de location (contrat de travail, entrée en formation)
 - * BSR si nécessaire (personne née après le 1er janvier 1988)



Location de vélo

Objectifs

Moyen de transport économique et écologique pour vos déplacements professionnels mais aussi pour vos loisirs, balades en famille ou entre amis

Bénéficiaires

Tout public

Procédure

2 formules :

- 1€ par jour sous forme de chéquier
- Pass une semaine à 5€

Pièces à joindre :

- Attestation Responsabilité Civile (Obligatoire)
- Chèque de caution 100 € (non encaissé)
- Règlement location
- Carte d'identité

Prêt de vélos

Objectifs

Permettre à des publics, freinés par leur manque de moyens, de bénéficier d'un prêt de vélo.

Bénéficiaires

- Public fréquentant les Centres Sociaux du Douaisis
- Extérieur si disponibilités

Procédure

- Un chèque de caution de 20€ est demandé pour bénéficier de ce prêt (non encaissé)
- Contactez le Centre Social du Faubourg d'Esquerchin : 03 27 71 67 66



Atelier de réparation de voiture

Objectifs

Permettre à un public en difficultés de faire réparer son véhicule à moindre coût.

Bénéficiaires

- Jeunes inscrits en Mission Locale

Procédure

- Etre orienté par un Conseiller Socio Professionnel de la Mission Locale
- Se rendre au rendez vous avec :
 - * son véhicule
 - * permis de conduire
 - * carte grise du véhicule
 - * assurance du véhicule
 - * fournitures (huiles, batteries,...)
- Diagnostic des réparations
- Travaux réalisés par le lycée (le jeune peut y participer à sa demande)



Réparation de 2 roues

Objectifs

Réparation de 2 roues pour l'insertion sociale ou professionnelle (emploi, stages, formation)

Bénéficiaires

- Les personnes allocataires du RSA
- Les jeunes inscrits en Mission Locale

Uniquement sur prescription de référents (RSA, CCAS, UTPAS, RGP, Pôle Emploi)

Procédure

- Etre orienté par les référents sociaux ou autres partenaires pour un public en démarche d'insertion
- Prendre rendez-vous avec le technicien réparateur automobile



Atelier mécanique solidaire

Objectifs

Permettre à des publics freinés par leur manque de moyens et / ou de compétences, de participer à leur insertion professionnelle par la remise en état ou l'entretien de leur véhicule.
Sensibiliser et responsabiliser les personnes à l'entretien de leur voiture.

Bénéficiaires

- Allocataire du RSA en Contrat d'Engagement Réciproque (Mobilisation de l'APRE nationale et départementale et Régie RSA)
- Bénéficiaire de Minima Sociaux
- Jeune inscrit en Mission Locale
- Non imposable

Procédure

- Etre orienté par les référents sociaux ou autres partenaires pour un public en démarche d'insertion
- Prendre rendez-vous avec le technicien réparateur automobile

Transport à la demande



Service Proximité Accompagnement Mobilité

Objectifs

- Accompagnement de personnes ayant à effectuer diverses démarches à caractère professionnelles ou sociales
- Accompagnement pour permettre d'intégrer le circuit économique en facilitant l'accès au retour à l'emploi
- Accompagnement dans les déplacements et les tâches au quotidien
- Accompagnement de personnes en situation d'isolement ou de perte d'autonomie

L'accompagnement pourra être utilisé pour la culture, les loisirs, le quotidien. Mais il vise surtout l'insertion sociale ou professionnelle des adhérents.

Bénéficiaires

- Personnes ayant de faibles revenus engageant des démarches d'insertion sociales et professionnelles
- Personnes ayant un handicap ou une mobilité réduite afin de leur faciliter l'intégration professionnelle ou scolaire.
- Personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer qui ont besoin d'être accompagnées dans leur quotidien
- Jeunes souhaitant se rendre à des activités périscolaires.

Procédure

- Anticiper son déplacement et prendre rendez-vous
- Cotisation annuelle : 10€
- Participation aux frais de transport et aux coûts horaires d'accompagnement



Transport à la demande

Objectifs

Le Transport à la demande « Taxi social » dessert des zones peu ou pas desservies par le réseau de transport public local. Accessible par une simple réservation téléphonique, ce service s'adapte aux horaires et aux attentes des usagers en venant les chercher à leur domicile ou à des arrêts proches de leur domicile.

Bénéficiaires

- Minima sociaux
- Allocataires RSA
- Jeunes Mission Locale (CIVIS)
- Personnes inscrites à Pôle Emploi

Uniquement sur prescription de référents (RSA, CCAS, UTPAS, RGP, Pôle Emploi)

Contenu

Un tarif adapté :

- Le transport est facturé à 0,45 euros du kilomètre
- L'attente est facturé 3 euros de l'heure
- Réduction forfaitaire pour les trajets en groupe
- Ce service facture le trajet de ESI à Masny jusqu'à votre destination (l'aller et le retour également)
- Transport à la demande se base sur un trajet minimal de dix kilomètres aller-retour.

Champ d'action :

- Déplacement dans un rayon de 30 kilomètres autour de Masny (Villes du Douaisis, Cambrais et Valenciennois)
- Plus de 120 communes sur le territoire

AIDES FINANCIERES

Pour les jeunes de moins de 26 ans



F.D.A.J.

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

Objectifs

Le FDAJ est un ensemble d'aides financières du Département spécialement conçu pour aider les jeunes en difficultés. Ces aides peuvent intervenir dans différents domaines, notamment celui de l'insertion professionnelle.

Bénéficiaires

Pour prétendre à une aide du FDAJ, il faut avoir entre 16 et 25 ans, être Français ou étranger en situation régulière et habiter dans le Nord.

L'aide

Le FDAJ peut aider de deux façons différentes :

- Via une « aide ponctuelle » (400€ maxi) : pour aider à payer les frais liés à la recherche d'emploi, une embauche, une formation ou un stage (logement, transport, achat de vêtements ou de matériel, permis de conduire etc.)
- Via un « secours d'urgence » : pour permettre de faire face à des frais inattendus et urgents, liés à une insertion professionnelle

Pour bénéficier d'un FDAJ, contacter une Mission Locale ou un UTPAS.

Objectifs

C'est un fonds de l'Etat destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes en Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS).

Bénéficiaires

Les jeunes de 16 à 25 ans qui ont signé un CIVIS avec leur Mission Locale, lorsqu'ils ont des difficultés spécifiques ou des besoins complémentaires pour réussir leur parcours d'insertion.

L'aide

Le conseiller de la Mission Locale évalue la demande du jeune et constitue un dossier de demande d'aide financière, si tous les critères d'éligibilité sont respectés.

- Aides financières d'urgence pour faire face à des besoins de première nécessité
- Aides financières sous forme de subvention pour aider à la réalisation du projet d'insertion défini entre le jeune et son référent dans le cadre d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi et la formation.
- Actions d'accompagnement individuel ou collectif de jeunes en difficultés afin de favoriser leur inscription dans les réseaux locaux et dans un parcours d'insertion adapté à leur situation.



AIDES FINANCIERES POUR LES APPRENTIS

L'apprenti, en application du Code du Travail, a le statut de salarié : il ne peut donc pas prétendre à une aide boursière. Toutefois, le Conseil régional, en partenariat avec l'Etat, verse aux apprentis formés en région Nord-Pas de Calais des aides financières pour tenir compte des situations particulières et accompagner les apprentis tout au long de leur formation.

- Aide à la restauration
- Aide au transport et à l'hébergement
- Aide à l'équipement

pour toutes vos questions :  **N° Vert 0 800 62 59 62**

Pour tous publics



Aides à la Recherche d'Emploi

Objectifs

Aider les publics à :

- Se rendre à un entretien d'embauche pour un CDD de 3 mois minimum à + de 60 km aller-retour
- Se rendre à un concours public
- Faire la demande avant le déplacement avec un justificatif de convocation

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires des minima sociaux, ou non indemnisés, ou en ARE minimale (27,66 €)

L'aide

- Forfait kilométrique : 0,20 €/km
- Prise en charge du billet de train ou d'avion (hors frais de réservation et autres taxes)
- Limite est fixée à 200€/an

Aide à la Reprise d'Emploi

Objectifs

Aider les DE en reprise d'emploi en CDI ou CDD de 6 mois minimum à + de 60 km aller-retour par une prise en charge : des frais de déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels, des frais de double résidence, des frais de déménagement

Bénéficiaires

- Droit commun : Demandeurs d'Emploi et Bénéficiaires des minima sociaux, ou non indemnisés, ou en ARE minimale (27,66 €)
- APRE Nationale : bénéficiaire du RSA (+ de 12 mois d'inscription) : le critère kilométrique s'annule ainsi que le critère de durée du contrat
- APRE Départementale : bénéficiaire du RSA SOCLE : le critère kilométrique s'annule ainsi que le critère de durée du contrat

L'aide

- Frais de déplacement : 0,20 € (ou 0,30 €/km pour les BRSA) ou coût des billets de transport en commun pendant les 3 premiers mois
- Frais de double résidence : couvrent les loyers et les charges locatives ainsi que les frais d'installation
- Frais de déménagement : couverts selon un devis établi

Faire la demande dans le 1er mois après la reprise d'emploi.

Les paiements s'effectuent après remises des justificatifs et factures acquittées.

Les justificatifs à fournir : (contrat de travail, facture des transports en commun –si véhicule personnel, carte grise ou assurance -, quittance de loyer, factures liées au déménagement)

Objectifs

L'aide au financement des frais associés à la formation couvre les frais de transport et d'hébergement.

Bénéficiaires

- Droit commun : Demandeur d'Emploi engagé dans une action de formation conventionnée(AFC) par Pôle Emploi ou une action de formation préalable au recrutement (AFPR).
- APRE Nationale : Bénéficiaire du RSA inscrit au Pôle Emploi et engagé dans une AFC ou AFPR ou rencontrant des difficultés particulières (inscrit au Pôle Emploi depuis plus de 12 mois depuis les derniers 24 mois)
- APRE Départementale : Bénéficiaire du RSA SOCLE

L'aide

- pour les frais de transport et d'hébergement à l'attention des demandeurs d'emploi : 0,20 €/km ou 30€ par nuitée si la formation se déroule à plus de 60km aller/retour de votre lieu de résidence
- pour les frais de transport et d'hébergement à l'attention des bénéficiaires du RSA : 0,30 €/km ou 50€ par nuitée

Pour les bénéficiaires du RSA



Aide au financement du permis pour les bénéficiaires du RSA

APRE Départementale

Objectifs

Cette aide est accordée au bénéficiaire du RSA SOCLE inscrit comme demandeur d'emploi et dont l'accès à l'emploi est freiné par l'absence de permis de conduire B.

Bénéficiaires

- Cette aide est accessible aux bénéficiaires du RSA percevant tout ou partie du RSA socle
- L'aide peut être accordée lorsque le bénéficiaire du RSA, inscrit comme demandeur d'emploi, ne dispose pas ou plus de permis de conduire B
- L'aide sera attribuée en cas de reprise d'activité : contrat de travail ou formation qualifiante

L'aide

L'aide est versée en 2 ou 3 fois directement à l'auto école sur la base du devis présenté :

L'auto-école doit fournir : un rib, un devis, et son numéro de siret

Aide à l'entretien ou la réparation d'un véhicule pour les bénéficiaires du RSA

APRE Nationale

Objectifs

L'aide peut être accordée lorsque le bénéficiaire du RSA, qui pour reprendre un emploi, est dans l'obligation d'utiliser un véhicule personnel pour lequel des dépenses d'entretien ou des réparations sont nécessaires.

Bénéficiaires

- Cette aide est accessible aux bénéficiaires du RSA inscrits comme demandeur d'emploi.
- La demande doit se faire dans le 1^{er} mois du contrat.

L'aide

- L'aide à l'entretien ou à la réparation d'un véhicule est accordée sur la base des frais engagés (sur factures acquittées remises dans les 6 mois après la demande) et dans la limite d'un plafond annuel de 1000 €.
 - Les paiements s'effectuent après remises des justificatifs et factures GARAGE acquittées.
- L'aide fait l'objet d'un versement par le Pôle Emploi de rattachement du bénéficiaire après réception des pièces justificatives (rib, copie du contrat de travail, facture d'un garagiste, copie de la carte grise ou attestation d'assurance)

Aide à l'achat d'un véhicule pour les bénéficiaires du RSA

APRE Départementale

Objectifs

L'aide peut être accordée lorsque le bénéficiaire du RSA, qui pour reprendre un emploi, est dans l'obligation d'utiliser un véhicule.

Bénéficiaires

Cette aide est accessible aux bénéficiaires du RSA percevant tout ou partie du RSA SOCLE et ayant signé un CDD de 3 mois minimum

L'aide

Le plafond de cette aide financière est de 1000€. Cette somme ne pourra être versée qu'une seule fois au bénéficiaire. Avec justificatifs dans les 60 jours du début du contrat de travail

Objectifs

L'objectif est de favoriser la participation des allocataires du RSA à des actions ou démarches d'insertion sociale, en leur évitant de faire l'avance de frais liés au déroulement de ces actions.

Bénéficiaires

Les allocataires du RSA qui s'engagent dans un parcours d'insertion sociale vers l'emploi, validé par un CER dans lequel sont mentionnées les démarches d'insertion pour lesquelles la mobilisation d'une aide financière (régie) est sollicitée.

L'aide

- L'allocataire doit faire sa demande auprès de son référent RSA qui est identifié comme prescripteur par le PLES.
- La régie RSA peut intervenir lorsque l'APRE ne peut être mobilisée. Cependant, la régie RSA peut également être mobilisée lorsque l'APRE ne permet pas à l'allocataire de couvrir tous les frais liés à la reprise d'une activité ou d'une entrée en formation (lorsque le plafond est dépassé par exemple). Par ailleurs, la mobilisation de cette aide ne sera possible que dans le cas où les autres dispositifs de droit commun ne peuvent intervenir.
- Exemples de frais liés à la mobilité :
 - => Prise en charge des frais de transport en commun, de déplacement avec un véhicule personnel
 - => Frais de réparation d'une mobylette ou de location d'un vélo pendant la période de déroulement de l'action.

LA MOBILITE, AUTREMENT...

Atelier Mobilité



Atelier Mobilité

Objectifs

Favoriser la mobilité des personnes en démarche d'insertion en leur présentant les dispositifs existants sur le Douaisis.

Bénéficiaires

Personnes en démarche d'insertion

Contenu

Présentation de :

- Transports en commun du Douaisis (SNCF, SMTD, Arc en Ciel) avec les cartes et tarifs spécifiques dont ils peuvent bénéficier
- Associations d'aide à la mobilité
- Aides financières mobilisables

Atelier Mobilité

Objectifs

Favoriser la mobilité des jeunes en leur présentant les dispositifs existants sur le Douaisis.

Bénéficiaires

Les jeunes de 16 à 25 ans inscrits en Mission Locale.

Contenu

Présentation de :

- Transports en commun du Douaisis (SNCF, SMTD, Vivacar) avec les cartes et tarifs spécifiques dont ils peuvent bénéficier
- Location de 2 ou 4 roues
- Garage social à leur disposition
- Possibilité des passages du BSR et du permis de conduire



Sensibilisation au Code de la Route

Objectifs

Sensibiliser au Code de la Route et à la Sécurité Routière quel que soit le moyen de locomotion utilisé : voiture, piéton, vélo, mobylette, voiturette...

Faciliter une intégration en auto-école ou renforcer sa formation

Bénéficiaires

Toute personne participant aux formations RSB ou Compétences Clés.

Contenu

Acquisition et assimilation du Code la Route et de la Réglementation Routière

Prévention et sensibilisation aux dangers de la route

Sensibilisation et éducation aux comportements à adopter

Supports utilisés : dossiers et fiches pédagogiques thématiques, séries de tests...

Accompagnement mobilité

Association aubygeoise
d'animation
sociale et culturelle

Favoriser la Mobilité

Objectifs

- Amélioration de l'estime de soi
- Réduire la souffrance psychique
- Faire émerger le désir de changement et de mouvement
- Favoriser la restauration du lien social
- Permettre la découverte de pratiques artistiques ou sportives

Bénéficiaires

- Public fréquentant les Centres Sociaux du Douaisis
- Extérieur si disponibilités

Contenu

- Définir individuellement et collectivement les demandes des personnes inscrites
- Travailler sur différentes thématiques
- Utiliser ces thématiques comme support à la mobilité en allant à la rencontre « des autres »
- Apprendre à lire un plan se repérer dans l'espace, se déplacer pour faire valoir un droit, connaître l'environnement socio-économique, aller vers l'autre, actions solidaires ...



Ensemble contre les Exclusions

Objectifs

Faire émerger les causes de l'inaptitude à la mobilité afin de réfléchir en groupe aux moyens et outils à utiliser afin de rompre ce handicap. Faire découvrir les moyens méconnus ou inconnus d'aides à se rendre mobile pour soi ou pour sa famille. Utiliser les moyens de transport en commun : autocars – trains – tramway – co-voiturage – avion – Mise en place de conférences mensuelles. Utiliser le Cyber Point Relais du Centre Socio-Culturel Léo Lagrange Somain

Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque)
Groupes de paroles en modules de travail

Contenu

Activités réparties sur 3 demi-journée/semaine en travail libre autonome individuel ou petit groupe de 2 à 4 personnes avec comptes-rendus écrits – oraux – visuels –

Matériels à disposition : locaux avec matériel de projection – télévision – salle informatique – magnétoscope – matériel pédagogique (classeurs – cahiers – revues, etc ...) téléphones et personnes ressources à disposition sur demande – véhicule 15 places avec chauffeur.

Ces documents sont reproduits pour chaque participant. Ils font l'objet d'une lecture, d'un débat, le mardi en début de séance. Ils sont ensuite mis en application ou servent de réserves pour de futurs débats ou futurs déplacements.



Destination mobilité

Objectifs

Lever les freins liés à la mobilité pour l'insertion sociale et professionnelle.

Construire une réponse mobilité spécifique et appropriée

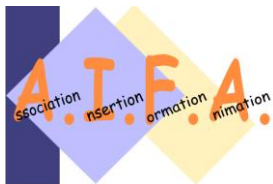
Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque) sur orientation de référents sociaux.

Contenu

Positionnement par les référents sociaux :

- Réunion d'information collective ayant pour objectif l'information sur les outils et les partenaires du territoire.
- Diagnostic individuel sur la base d'un test mobilité, suivi d'un accompagnement individualisé avec la prise en compte des problématiques freinant la mobilité autonome et des propositions d'actions :
 - * Outils mobilité ESI : Réparation et location 2 et 4 roues
 - * Apprentissage conduite 2 roues, module d'entretien des 2 et 4 roues
 - * Approche psychologique, action individuelle d'accompagnement dans l'utilisation des transports en commun ...



I.T.I.'NR

Initiation Travail Insertion Naviguer Réussir

Objectifs

- Favoriser la démarche citoyenne
- Faire émerger le désir de changement, de mouvement collectif

Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque) sur orientation de référents sociaux.

Contenu

- Les actions se dérouleront une fois par semaine en ½ journée, les sorties pourront être organisées sur une journée.
- L'action peut se décomposer en plusieurs phases : Dynamique de groupe/ La mobilité, c'est quoi ?/Groupe libre d'échanges/Les aides à la mobilité/Comment se repérer ?/Sortie/Sensibilisation à l'emploi/Outils de la TRE/Sortie à Lille ou Arras ou Valenciennes
- La phase finale sera une rencontre organisée avec l'allocataire, l'animateur AIFA et le référent RSA pour réaliser un bilan et réfléchir sur l'après action.



Une mobilité pour une réinsertion sociale et professionnelle

Objectifs

- Accroître la mobilité
- Favoriser l'autonomie sociale
- Remobilisation vers l'emploi

Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque) sur orientation de référents sociaux.

Contenu

- Mise en place avec le SMTD de réunions d'information sur l'utilisation des transports en commun : atelier de 10 à 12 personnes (dans les locaux d'IDEES ou au centre social de la commune). Selon les besoins et la demande des personnes, IDEES peut accompagner les personnes pour la réalisation des cartes de bus ou de train.
- Un travail sur mesure avec l'allocataire sur ses déplacements personnels ou professionnels, permettra de favoriser l'autonomie et faciliter le retour à l'emploi.
- Mise en place d'ateliers permettant de connaître les dispositifs existants en matière de mobilité : ESI, Mission Locale,.....
- Chaque trimestre, des rencontres avec les référents seront organisées afin d'échanger sur l'avancée des personnes accompagnées.



S'informer pour mieux bouger

Objectifs

- Amener la personne à identifier ses potentialités
- Accroître la mobilité
- Contribuer à la remobilisation personnelle vers l'emploi

Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque) sur orientation de référents sociaux.

Contenu

- Présentation des partenaires locaux spécialisés sur la thématique Mobilité
- Recherche d'informations et mise en cohérence
- Communication et savoir être
- Validation de la formation et valorisation des acquis

Bouger ensemble et s'ouvrir

Objectifs

- Accroître la mobilité
- Favoriser l'autonomie sociale : vie quotidienne, accès au droit, accompagnement budgétaire, lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme...

Bénéficiaires

Personnes allocataires du RSA dans le cadre du CER (Contrat d'Engagement Réciproque) sur orientation de référents sociaux.

Contenu

- Faire connaître les dispositifs mis en œuvre auprès des allocataires du RSA pour favoriser la mobilité (carte de transport Evéole, carte solidarité TER, aide pour la garde d'enfant, cantine...)

- Faire émerger le désir de bouger, de s'ouvrir et de s'impliquer collectivement

Mise en place de sorties favorisant la découverte de milieux culturels et/ou artistiques

Contribuer à leur épanouissement personnel en les rendant acteurs, en les responsabilisant dans la préparation des sorties. Un lieu d'accueil sera mis à leur disposition avec téléphone, fax, Internet pour effectuer les recherches et toutes les démarches administratives.

- Réalisation d'un passeport retraçant les capacités développées et acquises tout au long du parcours
Conception d'un passeport des connaissances à co-construire afin de valoriser les compétences de la personne pour un retour vers l'emploi ou la formation.



Les Chantiers bougent pour la Culture

Objectifs

Favoriser la mobilité des salariés en chantiers d'insertion sur le Douaisis. Suite à un atelier mobilité, une sortie culturelle est proposée pour une prise concrète des transports en commun, l'ouverture à la culture et favoriser le lien social.

Bénéficiaires

Salariés des chantiers d'insertion du Douaisis

Contenu

- Atelier mobilité
- Atelier de définition de trajet
- Sortie culturelle
- Bilan de la sortie



Bouger vers la Culture

Objectifs

Favoriser la mobilité des jeunes par le biais d'actions liées à la culture.
Lever les freins à la mobilité culturelle, psychologique et logistique.

Bénéficiaires

Les jeunes de 16 à 25 ans inscrits en Mission Locale.

Contenu

Accompagnement d'un groupe de jeunes (ayant participé à l'atelier mobilité) :

- Dans une visite de l'Hippodrome de Douai
- Dans une visite de la métropole lilloise et du Musée de la Piscine de Roubaix (utilisation du train, du métro et du tramway)

Le retour se fait de façon individuelle, si possible, afin de mener à l'autonomie du public dans leurs déplacements.

Bouger avec mes enfants

Objectifs

Favoriser la mobilité de jeunes parents par le biais d'actions liées à la culture.
Lever les freins à la mobilité culturelle, psychologique et logistique.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 25 ans inscrits en Mission Locale.

Contenu

Accompagnement d'un groupe de jeunes avec leurs enfants (ayant participé à l'atelier mobilité) :

- Dans une visite de l'Hippodrome de Douai
- Dans une visite événementielle (marché de Noël, parc d'attraction, fête du cinéma...)

CONTACTS ET ADRESSES



395 Boulevard Pasteur

59287 GUESNAIN

plateformemobiledouaisis@gmail.com

0.800.007.166.

8h30-12h30 -- 13h30-16h30



[TER SNCF - Page d'accueil régionale](#)
[TER Nord-Pas-de-Calais](#)



SMTD : 395 Boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN
03.27.99.19.99.

EVEOLE : 240 Boulevard Pasteur 59287 GUESNAIN
03.27.95.77.77.

ESPACE EVEOLE : Place De Gaulle 59287 DOUAI
03.27.98.43.36

[Transports du Douaisis - DOUAI et communes environnantes
- évéole - TAD'évéole](#)



Maison des Transports et de la Logistique (M.T.L.)
BP 135 - 156 Rue Léon Jouhaux - 59447 WASQUEHAL
CEDEX – 03.20.89.30.30.

[Réseau Arc-en-Ciel : le Département du Nord vous
transporte](#)



N° Indigo : 0.820.201.337.

[Le Département du Nord organise le réseau de transport Arc en ciel](#)



SIEGE : Rue Suzanne Lannoy 59870 RIEULAY
ANTENNE : Rue de l'Hippodrome 59500 DOUAI
03.27.89.28.35. - 06.26.80.70.64
contact@apsr.fr - info@apsr.fr
APSR.FR



340 avenue du 4 septembre
59500 DOUAI
03.27.88.83.17.
mobiliteennorddouai@free.fr



SIEGE : 7 avenue Salvador Allende 62300 LENS
03.21.13.06.90.
ANTENNE : Rue Jules Guesde 59187 DECHY



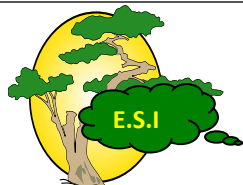
SIEGE : 16-18 rue du Lieutenant Castelain

59100 ROUBAIX

03.20.25.02.41/06.14.50.10.62.

autosolidaire@free.fr

ANTENNE : ESI – 58 avenue du 8 mai 59176 MASNY



58 avenue du 8 mai

59176 MASNY

03.27.90.72.64.

ES.I@wanadoo.fr



Rue Paul Langevin

59119 WAZIERS

03.27.94.30.74.

ct.0593495d@ac-lille.fr



10 rue Grégoire Leleux

59179 FENAIN

09.60.36.00.32. / 06.07.19.01.71.

serviceproximite@orange.fr

SPAM



DOUAI Gayant : 414 rue Gabriel Fauré - BP 90980 - 59509
DOUAI Cedex
DOUAI Dorignies : 361 rue du Trannois 59500 DOUAI
SOMAIN : 290 rue du 8 mai 1945 - BP 99 – 59490 SOMAIN
39.49. - [Accueil Pôle Emploi](#)



222 Place du Barlet
59500 DOUAI
03.27.71.48.20.
[Mission Locale Douaisis, emploi des jeunes dans le Douaisis](#)

**Association aubygeoise
d'animation
sociale et culturelle**

Hôtel de Ville
59950 AUBY
03.27.92.11.14
csauby@wanadoo.fr



58 Rue Béguinage
59500 DOUAI
03.27.71.79.20.
aifa@wanadoo.fr



144 avenue du 4 Septembre
59500 DOUAI
03.27.90.74.66.



1 rue de Barsac
59165 AUBERCHICOURT
03.27.91.64.17.
cfcco-auberchicourt@wanadoo.fr



3 Place Elsa Triolet
59287 LEWARDE
03.27.87.74.75.
cldelewarde@aol.com



77, rue Pasteur
59490 SOMAIN
03.27.86.92.30.
leo.lagrange1@free.fr



105 rue Paul Foucaut
59450 SIN LE NOBLE
03.27.95.83.00
forminter.sln@wanadoo.fr

Février 2012

Edité par :



Avec le soutien de :

